FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST MULTIGESTION

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM ABEILLE VIE**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Multigestion

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007014444	Capitalisation	Capitalisation	Euro	15,24 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP est un OPCVM d'OPVCM ayant pour objectif de générer une performance annualisée nette de frais de gestion sur la période de placement recommandée supérieure à celle de l'indice composite de référence 45% Stoxx Europe 600 DR + 40% JP Morgan Government Bond Europe + 15% FTSE World au moyen d'une gestion active et discrétionnaire de l'équilibre entre les différents marchés et classes d'actifs et d'une diversification des sources de gestion.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant :

- 45% STOXX® Europe 600, indice actions composé des 600 principales capitalisations européennes. Il est calculé et publié par Stoxx Limited (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 15% FTSE World, indice actions composé des plus grandes capitalisations mondiales des pays développés. Il est calculé quotidiennement et publié par le Financial Times Stock Exchange ;
- 40% JP Morgan Government Bond Europe, indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux européens de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis).

Il est précisé que l'allocation d'actifs du portefeuille du FCP peut différer significativement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Elle consiste à construire un portefeuille d'OPC composé de fonds offrant des styles de gestion complémentaires et des performances prouvées et durables dans le temps.

Le portefeuille pourra ainsi être investi en totalité en parts ou actions d'OPC.

Ce portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au portefeuille les valeurs jugées, par l'équipe de gestion, en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion. Le portefeuille est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits.

Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux axes déterminés de façon collégiale sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative :

- En premier lieu, l'allocation globale du portefeuille en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, est définie au sein d'un Comité Stratégique Mensuel. Ce comité s'appuie sur une analyse macro et micro-économique mondiale ;

➢ En second lieu, les gérants sélectionnent les actifs, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :

- D'un point de vue quantitatif, les gérants sélectionnent les actifs sur la base d'une série de filtres (encours minimum, historique de cours…) ainsi qu'au regard d'une batterie d'indicateurs statistiques (analyse de performances et de risques) visant à identifier la consistance des performances des fonds dans leurs catégories respectives ;
- Au terme de cette première analyse quantitative, une étude qualitative est effectuée par les gérants afin de mesurer la récurrence des performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires des fonds analysés.

Le FCP respecte les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

- Entre 80% et 100% de l'actif net, en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou relevant d'autres Etats membres de l'Union européenne, de fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou de FIA équivalents relevant d'autres Etats membres de l'Union européenne, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers :
  - Entre 85% et 100% de l'actif net, en part ou actions d'OPC situés dans l'UE ;
  - Entre 0 et 15 % de l'actif net, en parts ou actions d'OPC situés dans une autre zone géographique (y compris dans des pays émergents) ;
- Entre 0% et 10 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés situés dans la zone Euro et dans l'OCDE.

La répartition dette privée / dette souveraine, publique, parapublique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Plus généralement, il n'y a pas de répartition sectorielle des émetteurs prédéfinie dans la sélection des obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire en portefeuille.

Le portefeuille pourra être investi en parts et actions d'OPC de toutes catégories, gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier par délégation du FCP.

Le FCP pourra être exposé, par le biais de son investissement dans les OPC, jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés actions tout comme aux marchés de taux.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que pour exposer et/ou couvrir l'actif net aux marchés actions, de taux et de devises.

Les titres détenus seront libellés en euro mais peuvent être libellés en autres devises dans la limite de 10% de son actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.
Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

<u>Les actifs hors dérivés intégrés</u> :

❖ ***Actions et titres donnant accès au capital :***

Le FCP n'aura pas directement recours à ce type d'instruments.

❖ ***Titres de créance et instruments du marché monétaire :***

Le FCP pourra investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire dans entre 0% et 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types dont la durée de vie restant à courir lors de leur acquisition sera inférieure à six mois et de tous émetteurs de la zone Euro et de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes les notations et tout degré de subordination.

Toutefois, la société de gestion limite le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Les titres détenus seront libellés en euro et dans une devise autre que l'euro et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La durée de vie de ces titres restant à courir lors de leur acquisition sera inférieure à six mois.

❖ ***Actions et parts d'OPC :***

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

La typologie des OPC dans lesquels le FCP pourra investir comprend également des fonds de type trackers/ETF.

A titre indicatif, les parts ou actions d'OPC Actions représenteront généralement (allocation cible) entre 40% et 80 % de l'actif net ; les parts ou actions d'OPC Obligations représenteront généralement (allocation cible) entre 20% et 60 % de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier par délégation du FCP.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :

  ■ Réglementés
  ■ Organisés
  ■ De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

  ■ Action
  ■ Taux
  ■ Change
  ☐ Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

  ■ Couverture
  ■ Exposition
  ☐ Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

  ■ Futures
  ■ Options
  ■ Swaps
  ■ Change à terme
  ☐ Dérivés de crédit

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

  ■ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…
  ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
  ■ Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

  ☐ Action
  ☐ Taux
  ☐ Change
  ☐ Crédit

- Nature des interventions :

  ■ Couverture
  ■ Exposition
  ☐ Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

  ☐ Obligations convertibles
  ☐ Obligations échangeables
  ☐ Obligations avec bons de souscription
  ☐ Obligations remboursables en actions
  ☐ Obligations contingentes convertibles
  ☐ Credit Link Notes
  ☐ EMTN Structurés
  ☐ Droits et warrants
  ■ Obligations callables
  ■ Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçues peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital
Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à l'investissement dans d'autres OPC
Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPC de droit français ou européens dont certains OPC pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice ou marché). En outre, ces OPC peuvent avoir une liquidité faible.

Risque de taux
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de change
Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés
Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque en matière de durabilité
Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité
Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change
Etant donné que le FCP peut investir dans des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)
Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

- Le FCP, anciennement Aviva Multigestion, a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Multigestion.
- Changement charte graphique.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.

- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS + % frais d'entrée.

01/09/2023 :

Mise à jour de la documentation règlementaire : modification DIC PRIIPS, ajout d'un avertissement sur les gates + modification de calcul de la valeur liquidative.

- Mise à jour du document-type DIC PRIIPS pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCP et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.

- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus du FCP afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :

  « En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP ».

- Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation règlementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com depuis le 1er septembre 2023.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5.2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4.60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

La reconduction sans surprise de Xi Jinping pour un troisième mandat à la tête de la Chine n'a guère suscité d'espoirs d'abandon de la stratégie zéro-Covid qui a plongé le pays dans une situation économique catastrophique, en raison des confinements à répétition depuis trois ans, et aussi alimenté la défiance de la population à l'égard des autorités. Aux USA, les chiffres encourageants de l'inflation globale d'octobre (quatrième baisse consécutive depuis le pic de 9,1% de juin) ont alimenté les espoirs d'un ralentissement du cycle de hausse des taux, confortés aussi par le discours de Mr Powell indiquant que la hausse des taux en décembre pourrait être en effet plus faible qu'en novembre, tout en rappelant que l'inflation trop élevée justifiait la poursuite d'une politique restrictive pendant quelque temps. A l'inverse, la BCE a adopté un discours plus ferme, Mme Lagarde estimant que « le travail de la BCE était loin d'être fini », car elle serait « surprise que l'inflation ait atteint un pic en zone euro ». Après deux mois de hausse, les marchés boursiers sont repartis à la baisse en décembre sur des craintes de récession, d'ailleurs étayées par les nouvelles prévisions économiques pessimistes de la Fed et de la BCE qui expliquent une hausse de taux limitée à 50 bps après plusieurs hausses consécutives de 75 bps. Les marchés ont réagi négativement aux discours de fermeté des banques centrales qui ont rappelé que les hausses de taux n'étaient pas finies et que leur lutte contre l'inflation s'inscrirait dans la durée, signifiant ainsi qu'une fois le taux terminal atteint, il pourrait se passer du temps avant d'envisager alors un assouplissement de la politique monétaire. Le taux terminal attendu aux USA pourrait dépasser 5% au premier trimestre 2023 contre 4,6% prévu en septembre dernier, tandis qu'en zone euro, si ce taux terminal n'a pas été encore défini par la BCE, certains observateurs estiment qu'il pourrait atteindre 3,5% en juin 2023. La baisse des prix de l'énergie et de certains produits agricoles en fin d'année (le prix du gaz thermique est même revenu à ses niveaux pré-invasion de l'Ukraine après avoir été multiplié par trois au plus haut) laissent augurer un possible tassement de l'inflation, notamment en zone euro où les composantes énergie et produits alimentaires ont contribué pour les 2/3 de la hausse des prix à la consommation.

Par ailleurs, la normalisation des chaînes d'approvisionnement dans un contexte sanitaire en nette amélioration, puis le récent revirement des autorités chinoises en faveur d'une réouverture totale du pays permettant le retour à un fonctionnement normal de l'industrie manufacturière devraient aussi aider à ralentir la hausse de l'inflation.

Au cours de la période, nous avons clôturé notre position sur les actions asiatiques pour renforcer le secteur de l'énergie et initié une nouvelle ligne sur les obligations investment grade de courte maturité puis nous avons réduit notre exposition sur les actions mais légèrement augmenté notre poids sur l'énergie et l'investment grade européen.

Au cours de ce dernier trimestre de l'année 2022, nous avons procédé à plusieurs arbitrages dans la poche obligataire. Les fonds Aviva Short Duration Global High Yield, Axa US Corporate Bond et Aviva Emerging Markets Local Currency Bond ont été cédés au profit du fonds Robeco QI Global Dynamic Duration ou de futures sur le Bund. Dans la poche actions nous avons ajusté au gré de l'évolution des marchés, les expositions aux actions avec des futures sur l'indice Euro Stoxx 50 et les couvertures avec des futures sur le Nasdaq 100 notamment.

La faillite de la Silicon Valley Bank, et de façon presque concomitante la chute et le rachat de Crédit Suisse par UBS, sont venus interrompre en fin de de premier trimestre 2023 la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la conjoncture mondiale, portée par l'abandon de la politique zéro-covid en Chine et par les bonnes surprises économiques en Europe qui a évité une crise énergétique à la faveur d'un hiver clément. L'hypothèse d'un atterrissage brutal de la première économie mondiale avait progressivement cédé la place à celle d'un atterrissage en douceur puis à celle d'une absence d'atterrissage, et c'est dans un paysage relativement dégagé que la banque centrale américaine s'apprêtait à entériner, avec une hausse de 475 points de base en 9 réunions consécutives la première année d'un cycle de resserrement monétaire historique sur 40 ans, tant par sa rapidité que par son ampleur. Mais parce qu'elles avaient retenu les leçons de 2008 avec les dommages collatéraux provoqués par la faillite de Lehman Brothers et la propagation de la défiance des agents dans tout le système bancaire, la Fed et la FDIC sont intervenues rapidement et massivement pour garantir les dépôts de l'ensemble des clients de SVB et proposer des facilités de prêts à l'ensemble des banques de la place. Le resserrement monétaire mené par la BCE, bien que d'une moindre ampleur, a également mis sous pression les taux de dépôts et généré des pertes d'évaluation des portefeuilles d'actifs. Néanmoins la réglementation du secteur et la gestion des risques des établissements européens ont permis d'éviter une crise de confiance. Aux Etats-Unis, où la dégradation des conditions de financement commence à peser sur la croissance, le ralentissement du crédit devrait peser sur la demande, à la fois sur la consommation et sur l'investissement. Le marché du travail devrait finir par être affecté, notamment dans les services, qui jusqu'ici soutiennent la demande. Les petites entreprises, qui représentent plus de 45% de l'emploi total sont les plus fragiles face aux conditions de financement et alimenteront cette moindre pression sur l'emploi et l'inflation salariale. En Europe, alors que les bons chiffres de croissance sont principalement le fait d'une baisse des importations et d'un restockage important, les dépenses de consommation et d'investissement ne devraient pas s'améliorer compte tenu de la hausse des coûts de financement et des contraintes de bilans des banques. L'Europe reste très dépendante de la Chine, qui en dépit d'un début d'amélioration de sa conjoncture ne devrait pouvoir compenser le ralentissement américain et éviter à l'économie du vieux continent d'entrer également en récession sur l'année 2023. L'inflation ralentit, en grande partie grâce à une moindre contribution énergétique qui masque la rigidité de l'inflation sous-jacente. Il reste pour encore quelques mois un potentiel baissier pour l'énergie, bien que la réduction de production de l'OPEP, qui a entrainé un rebond du prix du baril de près de 25% depuis ses plus bas de mi-mars, montre que rien n'est définitivement acquis à ce niveau. Si plusieurs indicateurs de prix (voitures d'occasion et prix des logements aux Etats-Unis) sont favorablement orientés, l'inflation des services continue de stagner, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, et les salaires se stabilisent (aux Etats-Unis) ou s'apprécient (en Europe), ce qui ne peut satisfaire les banques centrales. A mesure que les effets du resserrement monétaire et de la rareté du crédit se feront sentir sur la croissance, cette inflation sous-jacente disparaitra, mais le chemin de la baisse risque de peut prendre du temps et d'être cahoteux, à un moment où la croissance et la stabilité financière inquiètent. Dans ce cadre, la politique monétaire va dépendre de l'ampleur du ralentissement économique et de la baisse du rythme d'inflation. Aux Etats-Unis, plusieurs présidents de Fed régionales sont ouverts à une pause, notamment afin d'apprécier l'effet encore incertain de la dose supplémentaire de resserrement provenant du ralentissement des prêts bancaires. A ce stade, personne n'évoque encore d'assouplissement pour l'année en cours, ce que ne reflètent pas à ce jour les marchés obligataires.

Au cours de la période, pour donner suite à la forte hausse des marchés, nous avons pris quelques profits sur notre fonds investissant sur les actions du secteur de l'énergie (Guinness Global Energy) et sur les actions européennes. Dans la poche obligataire nous avons vendu des obligations souveraines européennes via la vente de futures sur le Bund. Puis, après la baisse des marchés, nous avons commencé à renforcer les actions asiatiques avec les fonds Morgan Stanley Asia Opportunity et Vontobel mtx Sustainable Asian Leaders ex Japan. Nous avons également initié une nouvelle ligne sur l'immobilier européen avec le fonds R-Co Thematic Real Estate.

Après les sévères turbulences qu'ont connues les principaux indices lors de la propagation mondiale du Covid-19 en 2020, ou avec l'invasion de l'Ukraine en mars dernier, les marchés ont réalisé un beau parcours, marqué également par une baisse sensible de la volatilité. Parmi les principales surprises qui ont conditionné l'orientation des marchés au cours de ce premier semestre, la croissance mondiale a démontré une forte résilience et mis à mal la plupart des scénarios publiés en début d'année. D'après les dernières prévisions de la Banque Mondiale, la croissance dans les économies avancées devrait éviter de basculer en territoire négatif, passant de 2,6% en 2022 à 0,7% en 2023. Les États-Unis devraient ralentir à 1,1 % et la zone euro à 0,4%. En excluant la Chine, les pays émergents devraient, quant à eux, voir leur croissance ralentir à 2,9% cette année contre 4,1% l'année dernière, pour porter la croissance mondiale à 2,1% contre 3,1% l'an dernier. Alors que le secteur manufacturier a souffert de l'augmentation des coûts et de la baisse de la demande, le secteur des services a remarquablement bien résisté, grâce à la vigueur du marché du travail et à l'épargne accumulé depuis 2020.

Au cours de ce premier semestre, les valeurs technologiques liées au thème de l'intelligence artificielle ont également été un soutien fort, en suscitant un mouvement acheteur à la fois durable et puissant. Les questions qui se posent légitimement autour de la contribution de ces quelques valeurs – les sept plus grandes valeurs de la cote américaine (Apple, Microsoft, Amazon, Google, Meta, Nvidia et Tesla) sont responsables d'environ 85 % de la hausse du S&P 500 depuis le début de l'année – trouvent encore aujourd'hui un écho favorable, fondé sur la correction forte de ces mêmes valeurs en 2022 et par la rentabilité et la solidité de ces sociétés. La hausse de la plupart des marchés en début d'année ne s'est cependant pas faite sans encombre, et a été perturbée par de nombreux vents contraires qui, au-delà de l'indécision et du manque de convictions qu'ils ont provoqué chez les investisseurs, restent d'actualité. D'abord, la levée de la politique zéro-Covid en Chine a entraîné de grands espoirs quant à la reprise de la croissance du pays. La déception a rapidement été à la hauteur des attentes, et des indicateurs comme le niveau de confiance des entreprises, une production industrielle particulièrement faible, les ventes de détail ou la croissance des importations, ont montré l'incertitude qui accompagnait le faible sursaut du pays. Par ailleurs, les hausses des taux, qui ont été initiées par les banques centrales en mars 2022 pour la Fed et en juillet dernier pour la BCE, ont logiquement impacté les conditions financières. Si les effets ont jusqu'ici été modestes sur les ménages, et contrecarrés par des marchés du travail dynamiques et l'épargne accumulée, ils ont provoqué des faillites bancaires significatives aux États-Unis, avec des montants d'actifs comparables à ceux des faillites en 2008. La défiance des épargnants et des investisseurs s'est étendue en Europe avec la chute de Crédit Suisse, et ces tensions bancaires pourraient continuer de peser sur l'octroi de crédit, handicapant le rythme de reprise de la croissance mondiale future. Dans ce cadre, l'indice des actions mondiales, après avoir perdu près de 20% l'an dernier, a regagné près de 14% en dollars (et 12,5% en euros) depuis le début de l'année.

Les États-Unis ont connu un premier semestre euphorique mais qui, à l'instar d'autres marchés développés, a montré des divergences majeures au sein de la cote. Les valeurs technologiques, portée par l'intelligence artificielle, ont gagné environ 32 % (indice Nasdaq composite) grâce à la forte performance de plusieurs géants du secteur, les sept plus grosses valeurs de la cote réalisant à elles seules une performance de 54 % en dollars. Dans le même temps, les secteurs de l'énergie, de la santé, des financières et de la consommation non cyclique ferment la marche, et pèsent sur l'indice Dow Jones qui ne progresse que de 2,1 % depuis le début de l'année. Après une année de contraction marquée par des hausses de taux et l'impact de la politique zéro-Covid en Chine, les marchés européens ont retrouvé leurs plus hauts niveaux, l'indice Euro Stoxx 50 progressant de 16 %, tandis que l'indice européen (Stoxx 600) s'est apprécié de 9 %.

Les secteurs de la technologie, des loisirs et de l'automobile ont réalisé les meilleures performances sur le semestre, à l'instar du luxe qui a largement tiré le marché français et la distribution. Les marchés asiatiques terminent la période en ordre dispersé, avec le Japon qui progresse de 27% en devise locale grâce à la politique toujours très expansionniste de sa banque centrale, tandis que l'indice chinois Hang Seng, dans un contexte géopolitique toujours tendu et de poursuite du déclin du secteur immobilier a perdu 3% sur le semestre. Sur les taux, la volonté des banques centrales de poursuivre la hausse des taux directeurs s'est heurtée à la conviction profonde des investisseurs que le cycle de resserrement touchait à sa fin. Dans ce cadre, les emprunts souverains ont enregistré de belles performances depuis le début de l'année et continuent d'offrir des rendements attractifs. Le taux à 10 ans américain offre un rendement de 3,8% et le 10 ans allemand de 2,4%.

Au cours de la période, nous avons renforcé la thématique immobilier et la dette souveraine européenne. Puis, nous avons de nouveau renforcé la Chine et les marchés asiatiques, toujours avec les mêmes fonds Morgan Stanley et Vontobel. Dans la poche américaine, après le fort rebond des valeurs de croissance, nous avons progressivement changé notre sélection de fonds en cédant notamment le fonds Loomis US Growth Equity. Nous privilégions des fonds plus diversifiés sur le marché américain comme le fonds Aristotle US Equity ou l'ETF OSSIAM.

Au cours des derniers mois, l'idée que le resserrement de la politique monétaire conduirait inéluctablement à un très fort ralentissement de l'activité a fait place à une remontée de l'optimisme. En effet, les investisseurs parient sur la résilience de l'économie américaine et la persistance de l'expansion de l'économie mondiale. Pour autant, les perspectives économiques demeurent particulièrement incertaines dans un contexte de détérioration de la confiance des entreprises. En zone euro, l'indicateur de sentiment économique de la Commission européenne a chuté à 93,3, un niveau observé au troisième trimestre 2022 lorsque les craintes quant aux risques de pénuries d'énergie suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont atteint leur paroxysme, et lors de la crise de la dette dans la eone euro au début des années 2010. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le recul significatif des indicateurs, notamment l'activité économique décevante en Chine et l'accumulation de freins imposés par la politique monétaire. Concernant ce dernier point, le rythme de croissance des prêts aux ménages a enregistré une forte décélération en raison des effets du renchérissement du coût du crédit, notamment immobilier, tandis que la croissance des prêts aux entreprises a également poursuivi sa tendance baissière.

En Chine, les récentes évolutions font craindre une éventuelle contagion de la faiblesse du secteur immobilier au reste de l'économie, bien que les signaux envoyés par l'enquête PMI du mois d'août se sont avérés ambivalents. La confiance des entreprises dans les secteurs non manufacturiers a diminué de façon inattendue pour atteindre un plus bas en huit mois, alors que les attentes concernant l'activité future sont les plus faibles depuis novembre. Cependant, l'indice manufacturier a atteint 51 contre 49,2 le mois précédent, suscitant l'espoir que les mesures de stimulus annoncées ces dernières semaines insuffleront un regain de confiance et de dynamisme dans l'économie. Ainsi, la Banque populaire de Chine a décidé de réduire les taux d'intérêt sur les crédits immobiliers et d'abaisser les exigences en termes d'apport dans le cadre d'une politique qui vise à freiner le ralentissement du secteur immobilier. À l'inverse de ce que l'on observe en Chine et en Europe, les données macroéconomiques aux États-Unis suggèrent une économie résiliente. En juillet, la consommation est restée robuste, et la demande de main-d'œuvre demeure globalement positive. Toutefois, la confiance des entreprises a diminué en août pour se situer dans le bas de la fourchette de ce qu'on observe dans la période post-crise financière, suggérant que les risques d'une croissance plus faible qu'anticipé se sont intensifiés. Par ailleurs, la dernière enquête de la Fed auprès des responsables du crédit montre qu'une part importante des banques ont indiqué avoir resserré les conditions de crédit aux ménages. Or, le crédit a joué un rôle déterminant dans le soutien de la consommation alors que le taux d'épargne des ménages s'est fortement replié.

Au cours de cette dernière période, nous avons continué de modifier notre sélection sur la poche américaine. L'ETF OSSIAM a été cédé. Les fonds Aristotle US Equity et Vanguard US Opportunities sont désormais privilégiés. Nous avons également continué de renforcer l'immobilier européen et progressivement réinvestit le secteur de l'énergie qui après une année 2022 très solide, connait une année 2023 plus en retrait malgré des valorisations très intéressantes. Enfin, nous avons intégré une position sur le FTSE 250 via un ETF Ishares. Dans la poche obligataire, nous avons progressivement vendu le fonds CPR Focus Inflation. En contrepartie nous avons continué d'augmenter sur les taux de la zone Euro avec le fonds Robeco Euro Goverment Bond. Dans la poche actions européenne, nous maintenons une préférence pour la value et les valeurs bancaires.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 13,46% contre 9,84% pour son indice de référence composite (45% Stoxx Europe 600 DR + 40% JP Morgan Government Bond Europe + 15% FTSE World)

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
Ofi Invest Multigestion PART C	FR0007014444	30/09/2022	29/09/2023	13,46%	9,84%	39,66 €	45,00 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	**CATEGORIE**	**ISIN**	**TITRE**	**ACQUISITIIONS**	**CESSIONS**
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU0239950693	ROBECO LUX-O-RENTE I EUR CAP	12 616 218,47	11 946 322,04
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU1429558577	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LOOMIS US GRW EQ FD SICAV	950 765,24	9 715 795,56
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU0546066993	AXA IM FIXED INV STRATEGIES FCP US CORPORATE BONDS		8 359 500,00
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	FR0010606814	MANDARINE VALEUR M 4 D PARTS M DE CAP 4 DECIMALES	8 147 349,90	862 694,90
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU0756178793	AVIVA GLOBAL SHORT DURATION HIGH YIELD BOND CLASS IX HEDGE		7 271 664,42
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU0804756087	JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY SICAV	7 199 070,00	
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU0090784017	DIGITAL ST EU AC SHS ACC CAPITALISATION		6 663 243,00
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	FR0010032326	ALLIANZ EUR.HIGH YIELD 'RC'FCP	6 457 810,00	5 046 880,00
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU1883337708	AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD - I2 EUR (C)	6 375 228,00	6 419 293,00
OFI INVEST MULTIGESTION	OPC	LU0634964729	MEMNON EUROPEAN FUND SICAV	2 025 720,00	6 222 060,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante :https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :
https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :
Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 29/09/2023
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures / Options : Pas de position au 29/09/2023

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, Ofi Invest Multigestion n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations dans le cadre des directives AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011, OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions règlementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.

2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :

   - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
   - Le complément, constitué du reste.

3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique…

4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :

   - Les objectifs fixés aux salariés ;
   - Leur contribution aux risques opérationnels ;
   - Le respect des objectifs SFDR ;
   - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
   - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes… ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ; o diversifications géographique… Respect des valeurs du groupe Critères RSE • Image, notoriété…	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients…	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.

Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non- respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaitre, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Multigestion n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Multigestion ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Ofi Invest Multigestion

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest Multigestion

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Multigestion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Multigestion constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**145 661 137,91**	**147 986 235,80**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**144 886 531,83**	**146 328 141,81**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	144 886 531,83	146 328 141,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**774 606,08**	**1 658 093,99**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	774 606,08	1 658 093,99
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**3 096 672,48**	**3 670 142,02**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 096 672,48	3 670 142,02
Comptes financiers	**87 328,91**	**160 298,33**
Liquidités	87 328,91	160 298,33
Total de l'actif	**148 845 139,30**	**151 816 676,15**

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	**147 988 831,03**	**131 143 294,92**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**674 037,83**	**13 750 182,51**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-1 240 012,20**	**-1 230 550,15**
Total des capitaux propres	**147 422 856,66**	**143 662 927,28**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**774 606,08**	**1 658 093,99**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**774 606,08**	**1 658 093,99**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	774 606,08	1 658 093,99
Autres opérations	-	-
Dettes	**121 142,73**	**1 693 074,62**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	121 142,73	1 693 074,62
Comptes financiers	**526 533,83**	**4 802 580,26**
Concours bancaires courants	526 533,83	4 802 580,26
Emprunts	-	-
Total du passif	**148 845 139,30**	**151 816 676,15**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**22 056 198,35**	**-**
ACTIONS	7 020 779,22	-
VENTE - FUTURE - NASDAQ 100	7 020 779,22	-
CHANGE	15 035 419,13	-
ACHAT - FUTURE - EUR/USD	15 035 419,13	-
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**27 481 200,00**	**51 214 640,34**
ACTIONS	8 828 400,00	19 622 921,12
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	8 828 400,00	16 243 500,00
ACHAT - FUTURE - NASDAQ 100	-	3 379 421,12
CHANGE	-	16 357 819,22
ACHAT - FUTURE - EUR/USD	-	16 357 819,22
TAUX	18 652 800,00	15 233 900,00
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	18 652 800,00	15 233 900,00
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	54 492,23	3 228,74
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	375 203,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	128 998,02	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**183 490,25**	**378 432,37**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	14 624,63	19 177,40
Autres charges financières	-	1 353,81
Total (II)	**14 624,63**	**20 531,21**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**168 865,62**	**357 901,16**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 471 841,54	1 649 010,63
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-1 302 975,92**	**-1 291 109,47**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	62 963,72	60 559,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-1 240 012,20**	**-1 230 550,15**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).
Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :
Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :
Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :
La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 2,00 % TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice		**143 662 927,28**	**197 198 945,29**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		1 144 571,59	1 891 515,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-16 496 250,50	-20 845 634,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		3 657 788,59	17 816 147,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-5 927 750,45	-4 437 309,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers		5 106 987,31	5 248 038,58
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-2 407 020,89	-4 777 766,80
Frais de transaction		-23 782,61	-23 263,37
Différences de change		-1 736 006,13	3 749 794,40
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		20 577 211,61	-48 301 488,45
Différence d'estimation exercice N	-2 705 579,97		
Différence d'estimation exercice N - 1	-23 282 791,58		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		1 167 156,78	-2 564 942,27
Différence d'estimation exercice N	-382 927,21		
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 550 083,99		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-1 302 975,92	-1 291 109,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**147 422 856,66**	**143 662 927,28**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	18 652 800,00	12,65
Actions	15 849 179,22	10,75
Crédit	-	-
Autres	15 035 419,13	10,20

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	87 328,91	0,06
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	526 533,83	0,36
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	18 652 800,00	12,65	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	87 328,91	0,06	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	526 533,83	0,36	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	18 652 800,00	12,65

Répartition par devise

	USD	%	GBP	%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	18 312 796,22	12,42	3 647 532,86	2,47	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	668 713,11	0,45	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47 386,62	0,03	39 942,29	0,03	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%	GBP	%		%		%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	22 056 198,35	14,96	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	6 175,67
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 691 956,81
Vente à règlement différé	1 398 540,00
Total créances	**3 096 672,48**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-121 011,73
Provision commission de mouvement	-131,00
Total dettes	**-121 142,73**
Total	**2 975 529,75**

Souscriptions rachats

Parts émises	25 768,0000
Parts rachetées	372 158,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	51 953,62

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 240 012,20	-1 230 550,15
Total	**-1 240 012,20**	**-1 230 550,15**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 240 012,20	-1 230 550,15
Total	**-1 240 012,20**	**-1 230 550,15**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	674 037,83	13 750 182,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**674 037,83**	**13 750 182,51**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	674 037,83	13 750 182,51
Total	**674 037,83**	**13 750 182,51**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	147 422 856,66	143 662 927,28	197 198 945,29	177 954 555,90	210 892 183,06
Nombre de titres					
Parts	3 275 831,0403	3 622 221,0403	4 029 089,0403	4 576 536,9749	5 130 128,9749
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	45,00	39,66	48,94	38,88	41,10
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-0,17	3,45	3,61	0,60	3,16

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**144 886 531,83**	**98,28**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			144 886 531,83	98,28
ABN AMRO ARISTOTLE US CLASS I CAP USD	USD	25 000,00	6 144 651,71	4,17
ALLIANZ EUR.HIGH YIELD 'RC'FCP	EUR	5 000,00	1 601 550,00	1,09
BDL CONVICTIONS I FCP	EUR	6 200,00	7 779 946,00	5,28
BNP PARIBAS EASY MSCI JAPAN SRI S SERIES PAB 5% CAPPED ETF	EUR	315 000,00	6 637 774,50	4,50
GUINNESS GLOBAL ENERGY FUND D	EUR	390 000,00	5 349 279,00	3,63
INVESCO MARKETS PLC EURO STOXX OPTIMISED BANK UICTS ETF	EUR	115 000,00	8 775 650,00	5,95
ISHARES FTSE250	GBP	185 000,00	3 647 532,86	2,47
JPMORGAN FUNDS SICAV EM EU EQ C ACC EUR CAPITALISATION	EUR	470 000,00	0,00	0,00
JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING EUROPE EQUITY II FUND SICAV	EUR	470 000,00	3 134 900,00	2,13
JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY SICAV	EUR	106 000,00	7 365 940,00	5,00
LAZARD CAPITAL FI FCP	EUR	750,00	8 710 822,50	5,91
LEONAR INVEST	EUR	28 000,00	5 992 560,00	4,06
MANDARINE VALEUR M 4 D PARTS M DE CAP 4 DECIMALES	EUR	100,00	8 410 424,00	5,70
MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION FCP	EUR	41 000,00	4 557 970,00	3,09
MEMNON EUROPEAN FUND SICAV	EUR	13 000,00	3 989 310,00	2,71
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS SICAV ASIA OPPORTUNITY FUND	USD	160 000,00	7 095 159,39	4,81
PF (LUX) TIMBER I EUR CAP	EUR	13 000,00	3 068 520,00	2,08
R CO SICAV R CO CONVICTION CREDIT EURO	EUR	6 500,00	8 803 405,00	5,97
R CONVICTION EURO I	EUR	45,00	8 472 606,75	5,75
ROBECO EURO GOVERNMENT BOND I	EUR	92 000,00	13 409 000,00	9,10
ROBECO LUX-O-RENTE I EUR CAP	EUR	75 000,00	10 188 000,00	6,91
VANGUARD US OPPORTUNITIES INVEST.SERIES P.L.C. INSTL 2DEC	USD	4 200,00	5 072 985,12	3,44
VONTOBEL FUND SICAV MTX SUSTAINALE ASIAN LEADERS	EUR	21 500,00	6 678 545,00	4,53

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	459 050,00	459 050,00	0,31
Appel marge USD	USD	-80 595,00	-76 122,79	-0,05
EURO BUND 1223	EUR	145,00	-348 000,00	-0,24
EURO FX 1223	USD	120,00	-239 433,29	-0,16
EURO STOXX 50 1223	EUR	210,00	-111 050,00	-0,08
NASDAQ 100 1223	USD	-25,00	315 556,08	0,21
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**3 096 672,48**	**2,10**
Dettes			**-121 142,73**	**-0,08**
Comptes financiers			**-439 204,92**	**-0,30**
ACTIF NET			**147 422 856,66**	**100,00**